

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL des DÉLIBÉRATIONS

RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 1^{er} juillet 2021

CD20210701_1
id. 5826

Le 1^{er} juillet 2021 à 9 h 30, les membres du Conseil départemental, légalement convoqués, se sont réunis dans la salle des délibérations à l'Hôtel du Département (82 Montauban), pour procéder à l'élection du Président du Conseil départemental.

Quorum : 15.

Sont présents :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, M. BAYLET, M. BELLOC, M. BEQ, M. BERTELLI, M. BESIERS, Mme BOURDONCLE, Mme CASTAGNE, Mme COLOMBIE, M. CROS, Mme DELBREIL, Mme DELCHER, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAUX, Mme DUCASSE, M. GONZALEZ, Mme HEULLAND, Mme IUS, Mme LE CORRE, M. LOPEZ, Mme MAURIEGE, Mme MORVAN, Mme NEGRE, M. PECOU, Mme RABAULT, Mme SARDEING, Mme SINOPOLI, M. VAISSIERES, M. WEILL

ÉLECTION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL PROCÈS VERBAL

Réunis sous la présidence du doyen d'âge, M. José GONZALEZ, le plus jeune membre M. Romain LOPEZ faisant fonction de secrétaire de séance, il est procédé, conformément à l'article L.3122-1 du code général des collectivités territoriales, à l'élection du Président du Conseil départemental.

Au préalable des opérations de vote, il est rappelé qu'il s'agit d'un scrutin uninominal à la majorité absolue des membres du Conseil départemental au premier et au deuxième tour, soit 16 voix, ou à la majorité relative au troisième tour.

Après l'appel des conseillers départementaux, Monsieur le Président de séance a constaté que le quorum légal, défini à la moitié des membres présents, soit 15 membres, est atteint, conformément à l'article 8 VII de la loi n°2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire modifiant l'article L.3122-1. A cet effet, le conseil départemental peut donc valablement délibérer et procéder à l'élection de son Président.

Monsieur le Président de séance fait appel à candidature et enregistre les candidatures suivantes :

- M. Mathieu ALBUGUES
- M. Michel WEILL
- M. Jean-Philippe BÉSIERS
- M. Ghislain DESCAZEAUX

Après avoir rappelé les modalités de vote, au scrutin secret, et désigné deux conseillers pour les rôles successifs d'assesseurs – scrutateurs, Mme Dominique SARDEING et M. Cédric VAISSIÈRES, Monsieur le Président de séance déclare le scrutin ouvert à 9 h 50.

* * *

déroulement du premier tour de scrutin

* * *

Dépouillement fait des enveloppes, il est donné lecture des résultats suivants :

- nombre de votants	30
- nombre d'enveloppe trouvées dans l'urne.....	30
- suffrages exprimés.....	28
- bulletins blanc.....	2
- bulletins nuls	/
- majorité absolue.....	16

Ont obtenu :

- M. Mathieu Albugues : 4 voix
- M. Ghislain Descazeaux : 2 voix
- M. Jean-Philippe BÉSIERS : 6 voix
- M. Michel WEILL : 16 voix

Monsieur Michel WEILL est proclamé élu Président du Conseil départemental de Tarn-et-Garonne et installé aussitôt et sans délai dans ses fonctions.

Le procès-verbal d'élection clos le 1^{er} juillet 2021 à 10 h 26 a été, signé par le Président de séance, le secrétaire de séance et les deux scrutateurs, et a été affiché immédiatement à l'Hôtel du Département

Les scrutateurs,

Mme Dominique SARDEING

M. Cédric VAISSIÈRES

Le Secrétaire de séance,

M. Romain LOPEZ

Le Président de séance,

José GONZALEZ